



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Date de mise à jour : 20 mai 2022

<b>INTITULE DE LA MISSION : Chargé(e) de mission éducation artistique et culturelle – Professeur référent culture territorial Nord académique</b>	<b>CATEGORIE :</b> Professeur du 2 <sup>nd</sup> degré. Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
<b>INTITULE DU RECRUTEUR :</b> rectorat de l'académie de Versailles	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT :</b> ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<b>DOMAINE FONCTIONNEL :</b>	<b>EMPLOI TYPE* :</b> * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
<b>DATE DE DISPONIBILITE :</b> Rentrée septembre 2022	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> rectorat de l'académie de Versailles
<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :</b> L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Activités du service :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère de la rectrice, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, participe, avec les IA-IPR concernés, au suivi des enseignements artistiques en partenariat (théâtre, cinéma, danse). Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

Sous l'autorité fonctionnelle de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, le/la chargé(e) de mission, a pour mission de (d') :

1. Favoriser la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle du regroupement de communautés d'agglomération Nord académique.
2. Participer à l'animation du réseau des professeurs référents culture à l'échelle du territoire précédemment défini ;
3. Favoriser et accompagner la mise en place du réseau des élèves ambassadeurs culture ;
4. Accompagner la mise en application d'ADAGE et la diffusion de l'ensemble des ressources et outils en matière d'éducation artistique et culturelle sur les différents supports dédiés (pass culture ; site académique ; projet académique ; lettre d'information daac'actualité ; Open Agenda ; padlets...) ;
5. Participer aux actions de formation destinées aux professeurs référents culture ;

6. Favoriser la communication et les échanges au sein du réseau.

Dans le cadre de cette mission au titre de laquelle vous percevrez 1 IMP, conduite en lien avec la délégation académique à l'action culturelle, et notamment la coordonnatrice académique des professeurs référents culture, vous adresserez à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à la fin de l'année scolaire, un rapport d'activité comportant des éléments qualitatifs et quantitatifs.

### **SPECIFICITES DU POSTE :**

**Encadrement :** NON

**Conduite de projet :** OUI

**Poste logé :** NON

**Type de logement :** Non applicable

**Contraintes :** déplacements fréquents en Ile-de-France, mobilisation possible en soirée

**Autre :** Néant

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES**

#### **Savoirs :**

- Connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau
- Connaissances des structures culturelles de son territoire

#### **Savoir-faire :**

- Une capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC,
- Une aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique,
- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...).

#### **Savoir-être :**

- Une aptitude au travail en équipe et à la communication.

**PERSONNES A CONTACTER :** adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation) avant le 15 juin 2022, à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,  
Courriel : [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)
- Madame la coordinatrice académique des professeurs référents culture,  
Courriel : [lucie.vouzelaud@ac-versailles.fr](mailto:lucie.vouzelaud@ac-versailles.fr)

La commission qui statuera sur les candidatures se tiendra fin juin 2022.